

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 novembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard BISMUTH représenté par Myriam MALLIA - Alexandre BIZAILLON représenté par Francis ALLOUCH - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Philippe CAMILLIERI représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Bernard JACQUIER représenté par Henri RUGGERI - Mourad KAHOUl représenté par Sabine BERNASCONI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 003-1659/09/CC

■ Approbation de l'augmentation d'autorisations de programme relatives à des opérations pluviales réalisées pour la ville de Marseille **DEASRVS 09/3541/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Conformément à l'article 2.2 de la convention de gestion relative aux travaux de grosses réparations et de création d'ouvrages pluviaux, un programme des opérations à réaliser a été établi au début de la présente année.

A ce titre, pour les années 2009 à 2011, une autorisation de programme pluriannuelle pour les interventions diverses a été inscrite dans la délibération DEASRVS 09/2824/CC du Conseil de Communauté du 26 mars 2009, pour un montant de 1 500 000 euros. Cependant, compte tenu que ce montant est entâché d'une erreur matérielle, il est nécessaire de le rectifier et de le porter à la somme de 5 105 000 euros.

Par ailleurs, la finalisation des études relatives à la desserte pluviale du vallon des Tuves a mis en lumière la nécessité de réajuster le calibrage des ouvrages, entraînant de ce fait une revalorisation de l'autorisation de programme de 1 500 000 euros à 2 000 000 euros.

Dans le cadre du Budget supplémentaire de l'exercice 2009, et conformément à la convention 04/1237 de gestion du service des eaux pluviales confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, il est proposé la réévaluation du montant initial de ces deux autorisations de programme ainsi que leur affectation afin de planifier la phase de travaux.

Pour tenir compte de ces modifications, une revalorisation d'autorisation de programme existante doit être inscrite au budget supplémentaire 2009, comme suit pour un montant total de 4 105 000 euros :

Sous-Politique	Code Operation	Libelle Operation	AP Initiale	Augmentation d'AP	AP Globale
F 180	2009/00114	Convention de gestion 2009/2011	1 500 000	3 605 000	5 105 000
F 180	2009/00113	Desserte pluviale du Vallon des Tuves	1 500 000	500 000	2 000 000
Montant total de la revalorisation d'AP sur Budget pluvial (F 180)				4 105 000	

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La convention 04/1237 du service des eaux pluviales confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de rectifier l'erreur matérielle figurant dans la délibération DEASRVS 09/2824/CC du 26 mars 2009 du Conseil de Communauté, relative au montant de l'opération 2009/00114,
- Qu'il convient de revaloriser l'autorisation de programme de l'opération 2009/00113

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'augmentation des deux autorisations de programme portant sur la convention de gestion 2009/2011 et sur la desserte pluviale du vallon de Tuves ainsi que leur affectation.

Sous-POLITIQUE	CODE OPERATION	LIBELLE OPERATION	AP INITIALE	AUGMENTATION D'AP	AP GLOBALE
F 180	2009/00114	Convention de gestion 2009/2011	1 500 000	3 605 000	5 105 000
F 180	2009/00113	Desserte pluviale du Vallon des Tuves	1 500 000	500 000	2 000 000

Article 2 :

Les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine 2009 et suivants - Nature 458101 – Sous-politique F180. Les recettes correspondantes sont constatées sur la nature 458201

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Propreté,
Traitement des déchets, Eau et Assainissement

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Antoine ROUZAUD

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI